



## LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 25 MARS 2024

Le vingt-cinq mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Renaud de Clermont-Tonnerre, Maire, suivant convocation faite le quatorze mars deux mille vingt-quatre.

**Membres présents :** M. Renaud de CLERMONT-TONNERRE, M. Bertrand REGNAULT, Mme Brigitte LOZAC'H, M. Claude SICHE, Mme Annie LONEUX, Mme Anne, Marie QUÉRÉ, Mme Chantal GEFFROY, M. Jean-Claude SALAUN, Mme Annie PAILLER, Mme Hélène TASSEL, M. Yvan PELLÉ (arrivé à 19h00, a pris part aux votes à partir de la DCM 2024/17), M. Hervé LOUSSAUT, Mme Sophie BELLEC,

**Absents excusés :** M. Mathieu BRETON qui a donné procuration à M. Claude SICHE, M. Alexandre MOYOU,

**Secrétaire de séance :** M. Hervé LOUSSAUT,

N° Délibération	Objet	Proposition du conseil	Décision
n°2024/15	Présentation du projet « renaturation du bourg »	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Valider</b> le projet de renaturation du bourg tel que présenté,</li> <li>- <b>Autoriser</b> le maire à signer les marchés à intervenir ainsi que leurs éventuels avenants,</li> <li>- <b>Autoriser</b> le maire à avoir recours à la prestation de services des techniciens de Morlaix Communauté,</li> <li>- <b>Autoriser</b> le maire à avoir recours au lycée de Suscinio et à signer tous les documents nécessaires aux travaux prévus,</li> <li>- <b>Autoriser</b> le maire à avoir recours à l'entreprise Pépinière Méristèmes et à signer tous les documents nécessaires aux travaux prévus,</li> <li>- <b>Autoriser</b> le maire à avoir recours à des associations et à signer tous les documents nécessaires aux travaux prévus,</li> <li>- <b>Autoriser</b> le maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat, de l'agence de l'eau, du conseil régional, du conseil départemental et de tout autre financeur,</li> <li>- <b>Autoriser</b> le maire à signer tout document nécessaire à la poursuite de cette affaire.</li> </ul>	Adopté à l'unanimité
n°2024/16	Dénomination des voies : demande de subvention	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Valider</b> le plan de financement présenté ci-dessus,</li> <li>- <b>Autoriser</b> le maire à solliciter une subvention auprès du département.</li> </ul>	Adopté à l'unanimité
n°2024/17	Projet ZAEnR : Zones d'Accélération des Energies Renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Approuver</b> le projet tel que présenté ci-dessus et en annexe 1,</li> <li>- <b>Emettre</b> un avis favorable aux ZAEnR proposées ci-dessus.</li> </ul>	Adopté à l'unanimité

n°2024/18	Désignation d'un référent déontologue de l'élu local	<p>- <b>Désigner</b> pour la durée du mandat comme référent déontologue de l'élu local Monsieur Jean-Pierre BEGEL,</p> <p>- <b>Fixer</b> le montant des indemnités de vacation dont pourra bénéficier le référent déontologue comme suit : 80,00€ par dossier et au prorata de 20 euros de l'heure,</p> <p>- <b>Prévoir</b> les modalités de remboursements de ses frais de transport et hébergement dans les conditions applicables au personnel de la fonction publique territoriale,</p> <p>- <b>Approuver</b> le fait que le référent déontologue pourra être saisi par tout élu local, par voie électronique à l'adresse courriel : 1856rem@gmail.com et ses avis seront rendus par le même canal. Il informera l'auteur de la saisine des suites et de l'avis qui y sont réservés dans un délai raisonnable.</p> <p>- <b>Autorise</b> le Maire à signer tout document à intervenir sur ce sujet.</p>	Adopté à l'unanimité
n°2024/19	Modification du tableau des indemnités de fonction	<p>- <b>Décider</b> de fixer le montant des indemnités de fonctions du Maire, des adjoints et des conseillers délégués, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, aux taux définis ci-dessus,</p> <p>- <b>Préciser</b> que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice,</p> <p>- <b>Préciser</b> que les crédits correspondants sont prévus et inscrits au budget.</p>	Adopté à l'unanimité

Affiché le 17/04/2024